



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

## DISPENSES & EQUIVALENCES

### BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME OPTION HALTÉROPHILIE-MUSCULATION

# DISPENSES DES TEP

#### *JE SUIS DISPENSÉ DES TEP SI :*

- Je peux attester avoir été inscrit ou être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en haltérophilie ou en force athlétique mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.
- ou
- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
  - BPJEPS AGFF mention D « Haltère, musculation et forme sur plateau »
  - BEES des métiers de la forme
  - BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme
  - BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien
  - Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC
  - Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC ou FFHM
  - Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM
  - Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC ou FFHM
  - Brevet fédéral 2 moniteur FFHM ou « coach haltero »
  - Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par la FFHMFAC ou FFHM
  - Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM
  - Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce
  - Brevet fédéral « coach musculation fonctionnelle » délivrée par la FFHM

# DISPENSES DES EPMSP

## *JE SUIS DISPENSÉ DES EPMSP SI :*

- Je peux attester avoir été inscrit ou être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en haltérophilie ou en force athlétique mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.  
**Ou**
- Je suis titulaire d'un des diplômes suivants :
  - BPJEPS AGFF mention A « Activités gymniques acrobatiques »
  - BPJEPS AGFF mention B « Activités gymniques d'expression »
  - BPJEPS AGFF mention C « Forme en cours collectifs »
  - BEES des métiers de la forme
  - BEES expression gymnique et des disciplines associées
  - BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme
  - BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien

# EQUIVALENCES D'UC

*JE PEUX ÊTRE ALLÉGÉ DANS LE CADRE DE MA FORMATION SI JE SUIS TITULAIRE D'UNE OU DES CERTIFICATIONS SUIVANTES :*

Certification	UC1	UC2	UC3	UC4
BPJEPS « toutes spécialités »	X	X		
BPJEPS AGFF mention A « Activités gymniques acrobatiques »	X	X		
BPJEPS AGFF mention B « Activités gymniques d'expression »	X	X		
BPJEPS AGFF mention C	X	X	X	
BPJEPS AGFF mention D	X	X	X	X
BPJEPS AF Option « Cours collectifs »	X	X	X	
3 au moins des UC 1 à 4 du BPJEPS en 10 UC	X	X		
UC 5, 6 et 8 du BPJEPS AGFF mention C (10 UC)			X	
UC 5, 6 et 8 du BPJEPS AGFF mention D (10 UC)			X	
UC 5, 6 et 9 du BPJEPS AGFF mention C (10 UC)			X	
UC 5, 6 et 9 du BPJEPS AGFF mention D (10 UC)			X	
UC 5, 8 et 9 du BPJEPS AGFF mention D (10 UC)				X
UC 6, 8 et 9 du BPJEPS AGFF mention D (10 UC)				X
BEES des métiers de la forme	X	X	X	X
BEES expression gymnique et des disciplines associées	X	X	X	
BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme	X	X	X	X
BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien	X	X	X	X
CQP ALS option AGEE	X			
BF moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC				X
BF 2 moniteur délivré par la FFHM				X
BF entraîneur ou entraîneur expert délivré par la FFHMFAC ou la FFHM				X
BF 3 entraîneur délivré par la FFHM				X
BF « coach musculation fonctionnelle » délivrée par la FFHM			X	

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » mention D « haltère, musculation et forme sur plateau » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités de la forme » option « haltérophilie, musculation » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.